

Conseil Municipal (30/04/2026) : Les élus « Vabres avec vous » publient leur compte-rendu.

- 01.approbation procès verbal séance du 26 janvier 2026 et 20 mars 2026
- 02.approbation des comptes financiers uniques 2025
- 03.vote des affectations du résultats.
- 04.vote des taux d'imposition 2026.
- 05.vote des budgets primitifs 2026.
06. Subvention aux écoles de la commune.
07. Admission en non-valeur budget eau et budget assainissement
08. Avance non budgétaire au budget assainissement
09. Compositions des différentes commissions communales
10. Désignation délégués commissions intercommunales
11. Approbation du règlement intérieur
12. Désignation d'un représentant à l'acgsa
13. Annulation servitude de passage – terrain Laude à Rayssac

Point 1 : Le PV de la séance du 26 janvier 2026 a été approuvé par 13 voix (abstention pour nous 2 puisque nous n'y étions pas). Pour celui du 20 mars 2026, nous avons déposé un amendement visant à réintégrer la teneur des discussions de cette séance. En effet, le PV affiché sur le site ne les mentionnait pas, par ailleurs sa publication sur le site de la mairie sans la validation du CM était une procédure irrégulière... Amendement accepté, le PV modifié est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Nous nous sommes abstenus sur le vote des comptes financiers 2025 puisque nous n'étions pas élus en 2025, délibération votée par 13 voix.

Points 3 et 4 : À aucun moment, nous n'avons été associés aux choix d'affectation des résultats ou des taux de fiscalité locale. Les délibérations ont donc été votées par 13 voix POUR et nos 2 abstentions.

Point 5 : Là encore, tous les choix budgétaires ont été décidés avant l'élection, donc sans nous. Nous faisons le choix d'une abstention (13 votes POUR), qui ne donne pas un blanc-seing mais qui ne s'oppose pas. Nous avons néanmoins posé des questions pour éclairer certains points, dont celui-ci. Les indemnités de fonctionnement des élus nous ont été présentées en % de l'indice brut terminal de la fonction publique en mars. Sans en avoir été informés ce jour-là, ces taux ont été très largement augmentés. La loi du 22/12/2025 augmentait déjà de 8% la part affectée au maire. De fait, les taux ont augmenté en plus de 5% pour le maire et les adjoints. Pour les Vabrais, ce sera 9 600€ de plus par an en indemnités affectées à ces élus. Précision : nous en sommes maintenant à 95% des maximums autorisés. Pour notre groupe, cette façon de présenter est non-démocratique et donne l'impression que les élus ne veulent pas faire connaître clairement leurs montants réels. Suite à notre question, M le Maire déclare qu'il n'y aura pas de Débat d'Orientation Budgétaire pour 2027 car « la loi ne l'oblige qu'au-delà de 3 500 habitants ». C'est légal, mais est-ce bien démocratique ?

Point 6 : il en va de même pour cette délibération. Seuls les montants « par élève » sont soumis aux votes, à savoir 65€ (fournitures scolaires) et 35€ (coopérative scolaire) pour l'école communale, et 745€ (le forfait externat obligatoire relève d'un calcul complexe) pour l'école privée. Informations prises par ailleurs, nous vous communiquons les montants réels : **5 300€** pour l'école communale, **30 545€** pour l'école privée. Le forfait externat sera à recalculer en 2026.

Points 7 et 8 : Ces sommes sont légalement mises en non-valeur (impayées), l'avance au budget assainissement est incontournable, les délibérations sont approuvées à l'unanimité.

Points 9, 10 et 12 : les commissions communales et délégations intercommunales ont été votées (unanimité) comme suit :

- a) Associations : mesdames Delmas et Durand, messieurs Artis, Roustan, Bernard, Maraval et Privat. (*Pas de date annoncée pour la première session.*)
- b) Enfance et jeunesse : mesdames Artis, Durand, Menras, Negre et Rudelle, messieurs Artis, Roustan et Rozenzweig. (*Nous ajoutons qu'une réunion préparatoire a eu lieu le 23/04/2026*)

avec ses membres, une autre le 10/04 avec la seule adjointe et des personnes liées à la restauration scolaire, sans les directrices, Atsem et autres élus. Prochaine : 27 mai.)

- c) Vie locale : mesdames Negre, Durand et Metge, messieurs Artis, Bernard, Privat et Rozenzweyg. (Réunion prévue le 15 juin.) Nous remettons à Mme Negre les textes de loi encadrant la création des conseils consultatifs dans les quartiers et hameaux et lui demandons de les mettre à l'ordre du jour de la commission, en vue d'établir la proposition de délibération correspondante pour un prochain CM.
- d) Travaux : messieurs Artis, Cailhol, Bernard, Durand, Maraval, Privat et Rozenzweyg. (Pas de réunion prévue à ce jour.)
- e) Commission électorale : Mme Menras, M Privat et Maraval (majorité) et Mme Durand et M Rozenzweyg (minorité)
- f) Intercom déchets : M Roustan, suppléant Cailhol
- g) Intercom mobilités : M Rozenzweyg, suppléant Privat
- h) Intercom Petite enfance : Mmes Negre et Durand, suppléante Menras.
- i) Intercom agriculture : M Maraval, suppléante: Mme Delmas
- j) intercom développement économique : M Privat, suppléant: Arnaud
- k) Point info-senior : Mme Rudelle.

Point 11 : le document proposé limitait abusivement le droit d'expression des conseillers. Suite à nos rappels des textes réglementaires, notamment pour les groupes minoritaires, 2 des 3 amendements ont été acceptés. Unanimité pour le texte modifié.

Point 13 : une autre délibération concernant une correction de l'adressage a été ajoutée (Chemin de Rayssoudés). Les 2 ont été votées à l'unanimité.

Questions diverses des élus minoritaires :

- La loi prévoit un espace sur le site internet de la mairie pour la minorité municipale. Où en est-on ? M le Maire répond qu'il est en place.
- Nous demandons à ce que des comptes-rendus soient faits systématiquement par les délégués aux syndicats et les responsables des commissions et adressés à l'ensemble des conseillers pour information. M le Maire ayant trop de délégations décline pour lui-même (l'envoi des PV, si reçus, suffira). Un accord nous a été accordé pour les autres conseillers, à établir dans les 7 jours suivants.

Informations complémentaires :

- M Rozenzweyg fait état de l'avancée des pourparlers qu'il a entrepris le 2 avril auprès du Parc et du délégué ComCom aux mobilités pour soutenir les administrés face à la hausse du prix des carburants. Actions devraient aboutir en mai (voie de presse et action de terrain). À peaufiner en commission avant d'être plus précis.
- M Artis convoquera un CM le 5 juin afin de désigner les délégués communaux (3) et leurs suppléants (3) pour l'élection sénatoriale, à la demande du Préfet.

Sophie Durand / Henri-Jean Rozenzweyg



vabresavecvous@outlook.com



<https://www.facebook.com/profile.php?id=61589652171512>



<https://sites.google.com/view/vabres-demain-avec-vous>